



La géographie prioritaire, facteur d'évitement scolaire

C'est ce que révèle une note de l'Institut des politiques publiques publiée le 16 octobre 2024. Un effet contreproductif qui n'avait encore jamais été documenté. Dmitry Vereshchagin - Fotolia

Nous savions déjà par diverses études, que la labellisation « prioritaire » d'un quartier de la politique de la ville pouvait entacher la réputation d'un collège. L'Institut des politiques publiques (IPP) a mesuré précisément l'impact de cette labellisation sur l'évitement scolaire. Il en rend compte dans une note publiée le 16 octobre 2024

Il s'est pour cela appuyé sur la réforme Lamy de la géographie prioritaire de 2014. Cette réforme, en faisant entrer des quartiers pauvres dans le giron de la politique de la ville, a disqualifié certains quartiers, dont le revenu est devenu soudain supérieur à un seuil de pauvreté abaissé. Il était alors aisé de mesurer l'impact de la géographie prioritaire sur les familles, à géographie scolaire inchangée.

L'attractivité du collège de secteur brouille les pistes

Une donnée sinon difficile à évaluer de manière empirique, car comme le soulignent les autrices, Manon Garrouste et Miren Lafourcade, « l'impact des mesures adoptées peut être confondu avec les effets de composition locale du quartier de résidence, qui déterminent l'attractivité du collège de secteur ». Pour cela, elles se sont focalisées sur le passage de l'école primaire au collège pour les cohortes d'élèves entrant en classe de 6e de 2010 à 2019, « un moment clé où les parents s'informent sur les établissements scolaires proches de leur lieu de résidence », pointent-elles. Leur étude compare la situation de quartiers affectés par la réforme de la politique de la ville aux quartiers situés juste au-dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Six élèves en moins par an et par établissement dans le public

Pour les collèges qui sont entrés dans le périmètre de la politique de la ville, les résultats sont très significatifs : la proportion de parents scolarisant leurs enfants dans le collège de secteur a diminué de 3,5 % par rapport au groupe de contrôle. Avec une moyenne de 180 élèves par collège dans les établissements publics des nouveaux quartiers labellisés, cela correspond à une perte annuelle de six élèves par établissement, détaille la note. Perte qui persiste jusqu'à cinq ans après la labellisation.

Les familles favorisées se reportent sur le privé

Ces effets d'évitement scolaire généralisés ne se traduisent pas par le même comportement des familles selon leur catégorie socio-professionnelle (CSP). La labellisation en « quartier prioritaire de la ville » a augmenté de 3,6 % la propension des familles issues des CSP favorisées à inscrire leur enfant dans un collège privé. Les CSP défavorisées, quant à elles, vont se reporter sur les autres collèges publics (+4,8 %), situés en dehors du périmètre de la politique de la ville. Un phénomène qui vient encore « accentuer la ségrégation sociale entre les établissements publics et privés avoisinants », affirme l'IPP.

Mécanisme informationnel

Autre point intéressant : les parents des élèves déjà scolarisés dans ces établissements n'ont pas réagi à la réforme, montrant ainsi « le mécanisme informationnel à l'origine de la stigmatisation des collèges ». Cet évitement scolaire n'est pas non plus lié à des déménagements pour changer de quartier, car le nombre d'élèves résidant dans les quartiers affectés par la réforme de la géographie prioritaire n'a pas diminué.



Difficile retour en arrière

Les autrices notent une légère diminution des résultats au brevet des collèges, quatre ans après la réforme, pour les établissements ciblés, suggérant « que les élèves ayant fait le choix de l'évitement étaient d'un niveau scolaire légèrement supérieur ». A contrario, les collèges qui sont sortis du périmètre de la politique de la ville n'ont pas gagné un regain d'attractivité. « Ces résultats peuvent traduire l'existence d'effets de cliquet dans les mécanismes de réputation », font-elles valoir. Devant ces résultats contreproductifs, elles recommandent de privilégier « un ciblage direct des élèves en difficulté, plutôt que des quartiers et leurs établissements scolaires ».

Références

L'évitement scolaire : un effet « boomerang » de la labélisation en politique de la ville ?

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) ...

